

BARÈME HONORAIRES DE TRANSACTION ET DE LOCATION

VENTE				
Montant de la vente*				Honoraires TTC*
De	0 €	à	20 000 €	Forfait 2 000€
De	20 001 €	à	55 000 €	Forfait 4 500€
De	55 001 €	à	80 000 €	8.5 %
De	80 001 €	à	100 000 €	8 %
De	100 001 €	à	130 000 €	7.5 %
De	130 001 €	à	150 000 €	7 %
De	150 001 €	à	180 000 €	6.5 %
De	180 001 €	à	200 000 €	6 %
De	200 001 €	à	250 000 €	5.5 %
De	250 001 €	à	500 000 €	5 %
Au-delà de			500 001 €	4.5 %

* En cas de délégation de mandat, le montant des honoraires applicables reste celui du mandat principal.

* Honoraires à la charge de l'acquéreur, calculés selon le prix de vente et TVA en vigueur (20%)

* Les honoraires sur mandat de recherche sont à la charge de l'acquéreur.

LOCATION

HABITATION – PART LOCATAIRE*		HABITATION – PART PROPRIÉTAIRE*	
Honoraires de visite (plafonné à 8 €/m² en zone détendue)	20 % d'un mois de loyer nu	Honoraires de visite (plafonné à 8 €/m² en zone détendue)	20 % d'un mois de loyer nu
Constitution du dossier (plafonné à 8 €/m² en zone détendue)	15 % d'un mois de loyer nu	Constitution du dossier (plafonné à 8 €/m² en zone détendue)	15 % d'un mois de loyer nu
Rédaction de bail (plafonné à 8 €/m² en zone détendue)	20 % d'un mois de loyer nu	Rédaction de bail (plafonné à 8 €/m² en zone détendue)	20 % d'un mois de loyer nu
État des lieux entrées / sortie (plafonné à 3 €/m² en zone détendue)	20 % d'un mois de loyer nu	État des lieux entrées / sortie (plafonné à 3 €/m² en zone détendue)	20 % d'un mois de loyer nu

* Tenant compte du plafonnement des honoraires prévu par le décret n°2014-890 du 01^{er} Août 2014.

BAIL COMMERCIAL & PROFESIONNEL

Honoraires calculés sur la 1ère période triennale	7,5% HT (forfait minimum de 1250 € HT).
Rédaction bail	800 € HT
État des lieux	Forfait 250 € HT
Honoraires vente à la charge du preneur.	Prix de vente inférieur à 150 000 € : 7% HT
	Prix de vente supérieur à 150 000 € : 6% HT

Barème en vigueur à compter du 07 Mars 2023

BARÈME HONORAIRES DE GESTION

PRESTATIONS DÉTAILLÉES Annexe au mandat de gestion	FORMULE PREMIER 5,75 % HT 6,90 % TTC	FORMULE PLUS 7,08 % HT 8,50 % TTC	FORMULE GARANTIE 9,99 % HT 11,98 % TTC
GÉRER			
1.0 Mise en place du mandat de gestion, collecte et vérifications des données administratives	✓	✓	✓
1.1 Emission d'avis d'échéance de loyer le 25 du mois	✓	✓	✓
1.2 Encaissement des loyers, charges et dépôts de garantie	✓	✓	✓
1.3 Règlement des loyers sous 72h ouvrés après encaissement et décompte mensuel de gérance	✓	✓	✓
1.4 Actualisation annuelle des loyers	✓	✓	✓
1.5 Etablissement des attestations de loyers destinées à la CAF	✓	✓	✓
1.6 Délivrance des quittances et reçus aux locataires	✓	✓	✓
1.7 Réception et contrôle de validité du congé locataire	✓	✓	✓
1.8 Régularisation des charges locatives auprès de votre locataire	✓	✓	✓
1.9 Demande annuelle de l'attestation d'assurance et souscription des contrats d'entretien	✓	✓	✓
2.0 Signatures électroniques des documents administratifs (baux, cautions et états des lieux)	✓	✓	✓
2.1 Réalisation des états des lieux sous format numérique avec reportage photos	✓	✓	✓
2.2 Vérifications et contrôle des équipements réglementaires au logement	✓	✓	✓
2.3 Accès extranet bailleurs et locataires 24h / 24h (accès comptes & documents)	✓	✓	✓
2.4 Relances, mises en demeure des impayés de loyers : lettre simple, LRAR et délivrance des actes d'huissier	✓	✓	✓
2.5 Transmission et suivi du dossier contentieux à l'huissier ou à l'assureur loyers impayés		✓	✓
SYNDIC			
3.0 Règlement des appels de charges trimestriels ou travaux auprès du syndic		✓	✓
3.1 Transmission convocation et compte-rendu de l'Assemblée Générale (ordre du jour, pouvoir)		✓	✓
3.2 Représentation aux Assemblées Générales, lors de réhabilitation lourde		✓	✓
ENTRETENIR			
4.0 Demande de devis travaux pour entretien courant : consultations entreprises, analyses des devis et choix des entreprises en accord avec le bailleur	✓	✓	✓
4.1 Affectations des travaux locataire et/ou bailleur	✓	✓	✓
4.2 Suivi des dossiers d'assurance en cas de sinistre & représentation de vos intérêts lors d'expertises	✓	✓	✓
4.3 Valorisation de votre patrimoine : préconisations travaux pour relocation le cas échéant		✓	✓
LOUER			
5.0 Pré-visite du logement avant l'état des lieux de sortie		✓	✓
5.1 Conseils et fixation du loyer à la relocation	✓	✓	✓
5.2 Plan de communication média et pose d'un panneau publicitaire « A LOUER »	✓	✓	✓
5.3 Mise en valeur du bien avec reportage photos	✓	✓	✓
5.4 Commercialisation du bien et comptes-rendus réguliers des visites	✓	✓	✓
GARANTIR			
6.0 Garantie loyers impayés limitée à 100 000 € par logement & Détériorations immobilières limitée à 10 000 € par logement & Protection juridique limitée à 8 000 € par logement.	2.20 % en optionnel		
AUTRES PRESTATIONS			
7.0 Suivi des travaux et paiement des entreprises :	✓	✓	✓
✓ Si travaux supérieurs à 1 000 € TTC	75 € TTC	✓	✓
✓ Si travaux supérieurs à 2 000 € TTC	175 € TTC	175 € TTC	✓
7.1 En cas de déplacement (visite conseils, expertise et réception de chantier)	120 € TTC	120 € TTC	✓
LES RELATIONS AVEC LES SERVICES FISCAUX			
8.0 Récapitulatif à la déclaration des revenus fonciers	25 € TTC	25€ TTC	✓
8.1 Information sur la nouvelle adresse du locataire sortant	✓	✓	✓
9.0 Mise en place des nouveaux locataires : ✓ Organisation des visites accompagnées ✓ Constitution et étude de solvabilité du dossier de candidature locataire ✓ Rédaction du bai ✓ Etats des lieux d'entrée et de sortie, sous format numérique avec photos	75 % du loyer hors charges	75 % du loyer hors charges	Gratuité

Déductible à 100% au régime réel des revenus fonciers

Garantie Loyers impayés : calculée sur le loyer charges comprises

Honoraires de gestion en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023

